

<p>D 23-69</p> <p>PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE SUR LA COMMUNE DE HOULGATE : VOTE D'UNE SUBVENTION.</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjoint au Maire, Alain BERTAUD, Patrick BARBA, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Joanna DE KERGORLAY, Nathalie MAHIER, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Patrick BLOSSE et Antoine ARIF, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Alain GOSSELIN : pouvoir donné à Catherine POULAIN Christian MASSON : pouvoir donné à Olivier HOMOLLE Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Antoine ARIF</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que la France a été retenue pour organiser et accueillir le Jeux Olympiques d'été du 26 juillet au 11 août 2024 ;
- Considérant que le département du CALVADOS s'est porté candidat pour accueillir sur son territoire le relais de la flamme olympique en partenariat avec le comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 ;
- Considérant que la ville de HOULGATE a été labellisée « Terre de jeux 2024 » ;
- Considérant que les communes de CABOURG, DIVES-SUR-MER et HOULGATE ont été retenues sur le tracé du parcours de la flamme olympique ;
- Considérant que l'organisation ainsi que la prise en charge financière du relais de la flamme se trouve à la charge du conseil départemental du CALVADOS ;
- Considérant la participation financière de la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge pour un montant de 10 000 € ;
- Considérant que les communes de CABOURG, DIVES-SUR-MER et HOULGATE souhaitent participer à hauteur de 10 000 € répartis comme suit : 3 333 € pour CABOURG ; 3 333 € pour DIVES-SUR-MER et 3 334 € POUR HOULGATE, ville d'arrivée.
- Les crédits seront inscrits au budget général de la commune (décision modificative à suivre à la prochaine réunion du conseil municipal) ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention de 3 334 € au bénéfice du Conseil Départemental du CALVADOS pour le passage de la flamme olympique à HOULGATE ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document ou convention nécessaires à l'application de la présente délibération.



Olivier
Maire.

Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20230928-D23-69-DE
Date de transmission : 26/09/2023
Date de réception en préfecture : 26/09/2023

